



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

251 | Juillet-Septembre 2010

Aspects de la Côte-d'Ivoire

Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire dans un contexte de crise

Dabié Désiré Axel Nassa



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/6092>

DOI : 10.4000/com.6092

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2010

Pagination : 461-483

ISBN : 978-2-86781-663-5

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Dabié Désiré Axel Nassa, « Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire dans un contexte de crise », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 251 | Juillet-Septembre 2010, mis en ligne le 01 juillet 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/6092> ; DOI : 10.4000/com.6092

Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire dans un contexte de crise

Dabié Désiré Axel NASSA¹

Dans la mesure où les frontières sont des constructions humaines en constante évolution et manipulées à la fois par les politiques et les frontaliers, leur étude présente toujours des particularités surtout lorsqu'il faut les démêler les unes après les autres.

Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire, par le biais de leurs spécificités, liées à leur histoire, et surtout à leur fonctionnalisation accrue au cours de ces dernières décennies, offrent un cadre d'analyse. Elles ont longtemps été considérées comme des frontières apaisées séparant des populations de même culture ethno-religieuse et des États (Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Mali, Guinée et Ghana) qui appartiennent à une même organisation économique supranationale, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À l'échelle des États pris individuellement, des différences de politiques économiques, monétaires et de développement sont perceptibles.

L'aire de contact, de jonction, et de fermentation des politiques économiques de ces États a été l'objet de nos travaux de recherche : les frontières y ont occupé une place de choix.

La frontière est avant tout un prisme souvent associé à la géopolitique et à l'État, en tant que complexe spatial souverain. Pourtant, si l'on va au-delà de cette perception et si l'on envisage la frontière dans une perspective régionale, elle exerce des influences non seulement sur la population et sa distribution, mais aussi sur les structures économiques et les organisations rurales et urbaines. L'objectif est de montrer, ou mieux de comprendre, l'organisation socio-spatiale née de l'enchevêtrement de plusieurs frontières, visibles ou non, dans un espace qui se veut homogène. Les fermentations ou les bouillonnements

1. Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université de Cocody, Abidjan ; mél : dabie@voila.fr

d'activités qu'elles occasionnent dans les espaces transfrontaliers du nord de la Côte-d'Ivoire permettent-ils de parler du singularisme de ces territoires de contact? Ces frontières produisent-elles de nouveaux types de territoires, en marge des États-Nations en relation dans cet espace?

I – Des frontières multiples, mais une seule admise

L'observation, à différentes échelles, des espaces transfrontaliers au nord de la Côte-d'Ivoire, nous permet de distinguer plusieurs limites : ces limites, culturelles, politiques et économiques marquent des discontinuités spatiales. Parmi ces limites, la plus perceptible est de loin la frontière entre les États. Elle est matérialisée dans l'espace par la présence de l'uniforme de l'agent de contrôle et de sécurité sur les points de passage aménagés aux frontières communes aux États. C'est lui qui permet de faire le *distinguo* entre les différents territoires. Il crée la différence et les possibilités de jeu pour les acteurs de l'économie transfrontalière.

Après la description des différentes frontières qui se rencontrent dans cet espace, nous soulignerons d'une part l'apparition d'autres frontières (de crise et supranationales) qui marquent des discontinuités dans l'espace dont profitent, à des degrés divers, les frontaliers² et les États et, d'autre part, les modifications spatiales qui apparaissent sur les marges résultant de la superposition de toutes ces frontières.

1 - Les frontières, limites politiques connues des États

L'ensemble des frontières en Afrique a été élaboré dans un contexte colonial. Elles ont été esquissées dans leur grande majorité entre 1885 et 1900. L'Europe, par le jeu de ses impérialismes nationaux, a imposé à l'Afrique un maillage territorial, un ensemble de frontières à travers la construction de grandes zones d'influence.

Les mouvements de décolonisation ont par la suite entraîné l'émergence d'États indépendants sur la scène internationale, démultipliant *de facto* les frontières (Raffestin et Guichonnet, 1974). Sur la base de critères principalement physiographiques (cours d'eau, lignes de crête et de partage des eaux), sur des critères anthro-géographiques et sur des lignes géométriques, les différentes frontières entre les nouveaux États ont été dessinées. La plupart de ces frontières constituent un vestige de la (dé)colonisation. Ce modèle d'organisation de territoire a fait ses preuves dans le cadre de la construction de l'État-Nation moderne et centralisé.

2. Il faut voir, à travers ce terme, les personnes vivant des opportunités offertes par les *zones contacts* établies par la frontière, du fait d'une différence de potentiel économique entre les espaces en relation.

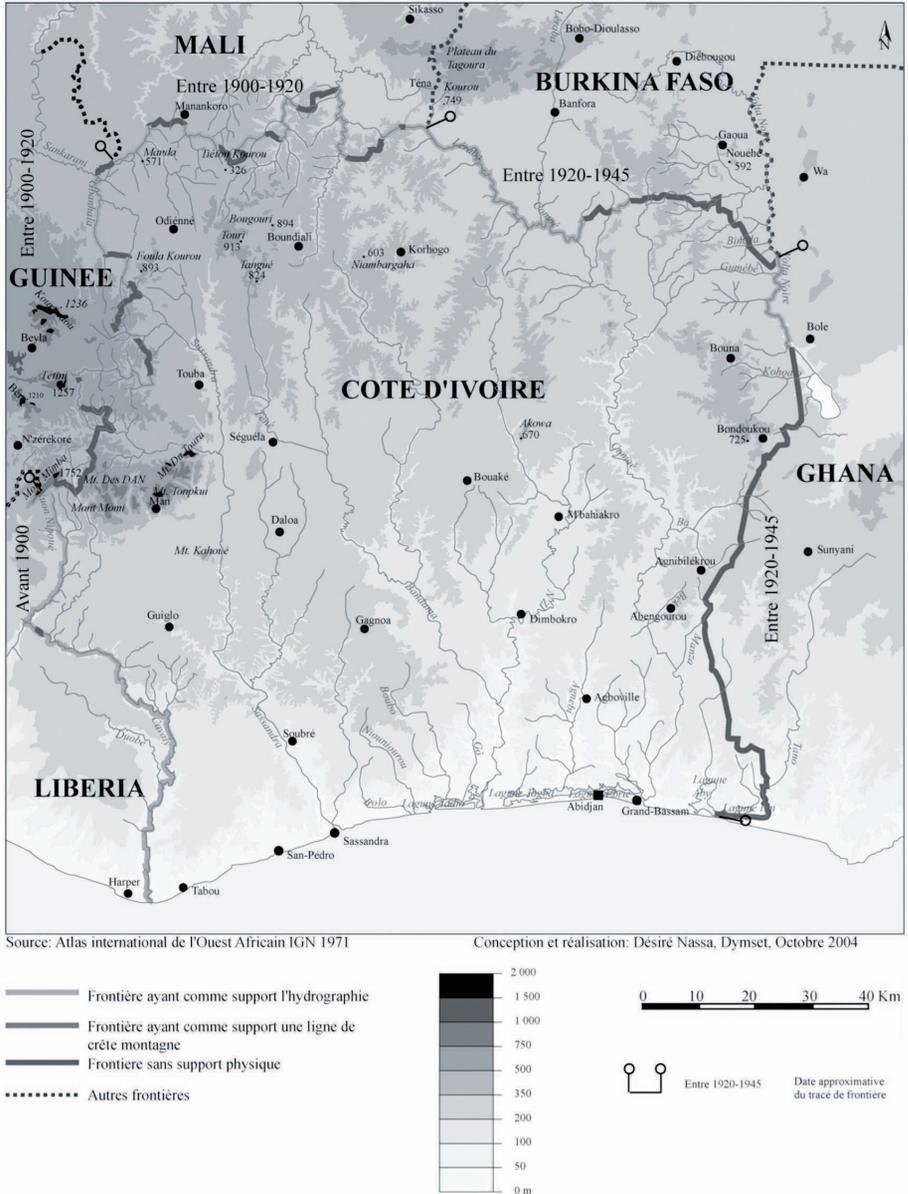


Figure 1 – Supports et dates approximatives du tracé des frontières ivoiriennes

Fréquemment tracées au cordeau ou appuyées sur des supports là où il en existe, ces frontières marquent le commencement d'un long processus d'étatisation de l'espace et le compartimentage du continent par de nouvelles

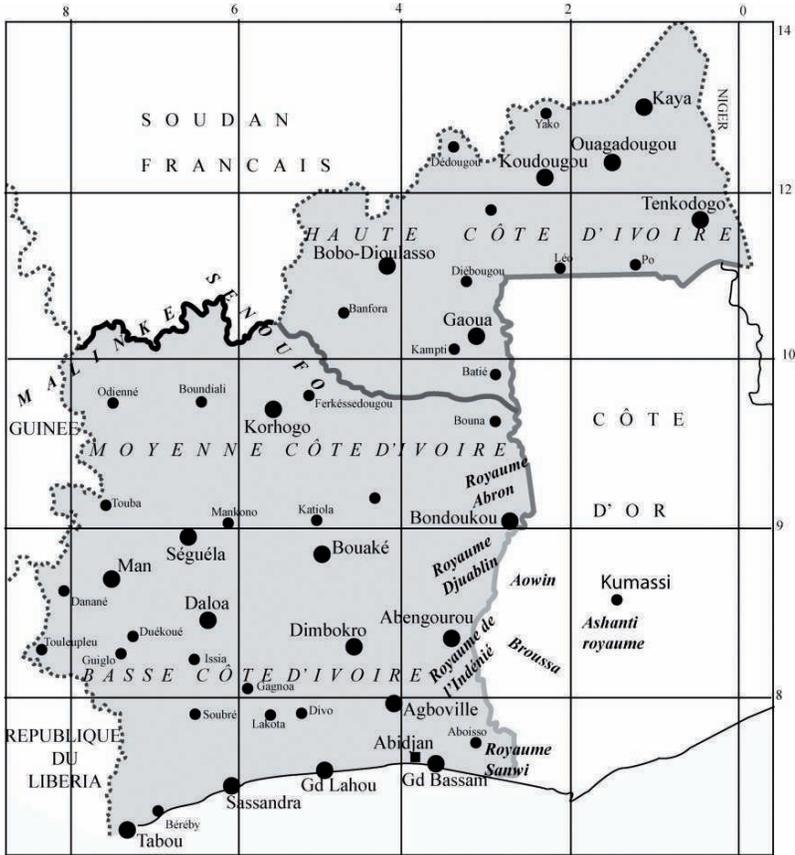
barrières, cadre du contrôle de la souveraineté de l'État (Bennafla, 2002). Celles de la Côte-d'Ivoire avec les États voisins en constituent un exemple. Dans ce cas précis, si les frontières avec le Ghana ont été tracées avec un grand soin après d'après négociations entre l'Empire britannique et la France, pour les autres (Mali, Burkina Faso et Guinée), les difficultés ont surgi lors du passage des limites administratives à des frontières internationales. En effet, faisant partie du grand ensemble de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), les frontières qui marquent l'existence de ces quatre pays ont divisé des peuples ayant les mêmes pratiques ethno-religieuses (fig. 1).

La frontière Ghana/Côte-d'Ivoire, longue de 670 km, est le résultat des traités passés par les rois de Bondoukou au Nord et de Krinjabo au Sud, avec l'officier français Treich-Lapleine entre 1887 et 1889. La Côte-d'Ivoire devient colonie française en 1893 sans que les frontières de ce territoire avec le Ghana soient clairement définies. Ce n'est qu'après la signature du traité par le roi de Bondoukou avec le capitaine anglais Lonsdale en juin 1887 et en novembre 1888 avec le Français Treich-Lapleine, que la frontière va se mettre progressivement en place. Ainsi, le 25 juin 1891, la France reconnaît une modification, en accord avec le Royaume-Uni, sur la délimitation de son territoire au Nord et à l'Est de la Sierra Leone et de la Côte de l'Or (Gold Coast, actuel Ghana). Concernant la Côte-d'Ivoire, la frontière se trouvait alors délimitée par la Volta Noire (actuelle Mouhoun), au 9° degré de latitude Nord (fig. 2).

La limite laissait les royaumes de Sanwi et de l'Indénié à la France et ceux de Broussa, de l'Aowin et du Sahué au Royaume-Uni. Après cet accord dans les chancelleries, vint le moment de procéder au tracé de la frontière sur le terrain, ce qui ne fut pas chose aisée entre les deux puissances. La commission britannique revendiqua la possession d'une partie du Sanwi, la totalité de l'Indénié et une partie de la province Abron, avançant l'argument que ces royaumes étaient sous l'influence du royaume Ashanti et donc sous influence anglaise. Cette commission se sépara alors sans la délimitation de la frontière, en 1892.

D'autres arrangements survinrent en 1893, complétant ceux de 1889 et de 1891. Un accord permit de délimiter la frontière de la mer jusqu'au 9° degré de latitude Nord; de février à mai 1896, une réunion de la commission mixte eut lieu pour délimiter les territoires français et britanniques au nord du 9° degré de latitude Nord. La France contesta les accords signés par George Fergusson (un métis travaillant au Service civil de la Gold Coast) pour le compte du Royaume-Uni avec les royaumes de Mampoursi, de Liaba et de Wa (Stary, 1994). La commission se sépara en mai 1896 sans être parvenue à délimiter leurs territoires respectifs. Le 14 juin 1898, une Convention fut signée à Paris,

qui délimita les territoires français et britanniques dans la boucle du Niger. Concernant les territoires de la Gold Coast, la frontière part du point délimité lors de l'arrangement de 1893 et suit le thalweg de la Volta Noire jusqu'au 11^e degré de latitude Nord, avant de bifurquer vers l'Est sur cette même latitude.



Source: Atlas de Côte d'Ivoire Coquery-Vidrovitch
Conception et réalisation: Désiré Nassa ADES/DYMSET Septembre 2006

Figure 2 – Établissement des frontières de la Côte-d'Ivoire moderne

En 1901 eut lieu la mise en place d'une commission mixte dirigée par Delafosse pour la France et Watherson pour le Royaume-Uni, chargée de délimiter précisément et d'aborder la frontière des territoires de la Côte-d'Ivoire

et de la Gold Coast. De février à avril 1903, l'abornement de la frontière a lieu avec la pose de 78 bornes. En 1905, la frontière ivoiro-ghanéenne est définitivement fixée (Stary, 1994).

Le tracé de la frontière ivoiro-voltaïque, Burkina Faso aujourd'hui, a connu plusieurs phases. La Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire étaient deux États à l'intérieur d'une vaste fédération dénommée Afrique Occidentale Française (A.O.F). En 1893, après que la colonie de la Côte-d'Ivoire ait été proclamée et que les frontières avec les États voisins anglophones (Ghana 1905, Liberia 1907) aient été institutionnalisées, celles avec les autres États sous domination française connurent des fortunes diverses. Ainsi, en 1932 la carte administrative de la Côte-d'Ivoire fut fortement modifiée par un Décret datant du 5 septembre qui supprimait la colonie de la Haute-Volta, démembrait son territoire et le répartissait entre les trois colonies voisines qu'étaient le Soudan français (actuel Mali), le Niger et la Côte-d'Ivoire.

Cette mesure annulait la création tardive de la Haute-Volta en 1919 (Décret du 1^{er} mars) à partir de territoires prélevés sur les anciennes colonies du Haut Sénégal et du Niger. Les motifs de cette décision paraissent d'ordre économique. En effet, en 1936, après une réorganisation de la carte administrative de la Haute-Volta, le gouverneur découvrit la grande misère des chefs de l'ex-Haute-Volta. Depuis dix ans, le montant de leur solde à la participation à la construction de la colonie n'avait pas varié : 233 400 francs contre 616 680 francs aux chefs du Centre et du Sud de la Côte-d'Ivoire, pourtant moins nombreux. Cette prise de conscience était largement tributaire de la pression des milieux d'affaires en Côte-d'Ivoire, soucieux d'obtenir le concours des chefs traditionnels en vue d'accéder à la main-d'œuvre des cercles densément peuplés du Nord. Ainsi, tout se passa à partir de 1933 comme si la force de travail était devenue le produit d'exportation prioritaire de l'ex-Haute-Volta. L'administration redoubla d'efforts pour détourner de la Gold Coast les migrations de travail en direction du Centre et du Sud de la Côte-d'Ivoire, ou du Soudan vers le delta intérieur du Niger. En Côte-d'Ivoire, la création de villages de colonisation voltaïques s'inscrivit dans le plan du détournement de la main-d'œuvre de Gold Coast. Ces noyaux de peuplement permanents avaient pour objectif d'attirer des migrants saisonniers. La Côte-d'Ivoire fut ainsi agrandie de la partie la plus importante de la colonie supprimée qui regroupait la majorité de la population, l'essentiel des ressources et représentait approximativement les 2/3 de sa propre superficie. Sur le plan administratif, les territoires rattachés constituaient huit cercles (Batié, Gaoua, Bobo-Dioulasso, Dedougou, Koudougou, Ouagadougou, Kaya, Tarkodogo) et comptaient deux communes mixtes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Mais la Loi du 4 septembre 1947 rétablit la colonie de Haute-Volta : la région

de Haute Côte-d'Ivoire disparut et la Côte-d'Ivoire retrouva au Nord-Est ses frontières de 1932. (Fig. 2).

Quant au territoire dénommé Soudan, il a connu une incessante manipulation de ses frontières. Mais nous ne nous intéresserons qu'à sa frontière sud avec la Côte-d'Ivoire. La colonie du Soudan a été créée et intégrée, en juin 1895, à la Fédération « A.O.F. ». Cependant son identité administrative restait floue. Le Décret du 17 octobre 1899 partageait le Soudan entre le Sénégal, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey. Une série de Décrets, pris entre 1911 et 1919, devait retoucher l'esquisse : on détacha du territoire du Soudan le cercle de Gao, puis ceux de Tombouctou et de Zinder, qu'on associa à un nouvel ensemble, le territoire militaire du Niger. Ce n'est finalement qu'après 1944 que le territoire du Soudan (actuel Mali) prit forme dans sa configuration actuelle.

La mise en place de ces frontières a séparé des groupes linguistiques de leurs anciens centres de diffusion. C'est le cas des peuples malinké et sénoufo dont les langues débordent largement des frontières de la Côte-d'Ivoire. Leurs langues sont parlées, outre en Côte-d'Ivoire, en Guinée, au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso, mais aussi et surtout au Mali qui en est un centre de rayonnement historique (Kouadio, 2004). Loin de constituer un handicap, la situation de ces peuples de part et d'autre des frontières ivoiro-malienne, ivoiro-burkinabé et ivoiro-guinéenne, est une force, une base de rapprochement à usages économique par « le bas », culturel et sociologique. Le rôle des frontières n'est donc pas négatif dans l'absolu.

Désormais mises en place et matérialisées dans l'espace par la présence de l'agent de contrôle et de sécurité, sur la carte sous des formes diverses (ligne, point, zone), ces frontières nationales ont à faire aussi face à la recrudescence d'autres discontinuités spatiales supranationales et de crise.

2 – Frontières supranationales

Dans le contexte colonial, de grands ensembles d'influence ont meublé le paysage politique africain. L'A.O.F. et l'A.E.F. (Afrique Équatoriale Française) pour ce qui est de la France et le vaste ensemble britannique en ont constitué des exemples. Ces ensembles consistaient à favoriser une meilleure exploitation et une mise en valeur rationnelle du continent noir. Mais avec la démultiplication des frontières à la faveur de la décolonisation à partir de 1957, des entités territoriales peu viables ont vu le jour. Plusieurs États en situation économique délicate du fait de leur enclavement ont surgi dans le concert des Nations. La réponse à cette situation a été l'activation ou la réactivation d'ensembles communautaires supranationaux : tels sont les cas des espaces monétaires, économiques et fiscal-douaniers.



Figure 3 – Zone de confiance en Côte-d'Ivoire

À l'instar des transferts de frontières, de modes d'organisation européens d'espaces, la constitution de grands ensembles économique-supranationaux régionaux a été réanimée à partir de 1959 avec la naissance du Conseil de l'Entente et de la Fédération du Mali. Ainsi, sur la base du modèle européen

(Communauté Économique Européenne aujourd'hui, Union européenne), en Afrique de l'Ouest, on compte la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec 16 États, créée le 28 mai 1975 et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)³ avec 8 pays, créée en 1997.

Ces groupements communautaires essaient de mettre en place des politiques communes de développement surtout dans le domaine des transports et des transits des biens et des personnes dans l'ensemble des États membres. Ils instaurent également des zones de libre-échange en supprimant les barrières protectionnistes nationales et en harmonisant les tarifs douaniers. Toutes ces mesures permettent aux acteurs économiques d'avoir accès aux différents marchés intérieurs des États. Dans le Nord ivoirien, en plus des frontières de ces organisations, existent aussi des frontières monétaires comme celles de la zone franc, du cedi (Ghana) et du sily (Guinée). La rencontre des frontières des ensembles régionaux, monétaires, nationaux et linguistiques dans un espace aussi homogène qu'est le Nord ivoirien dote la zone d'une situation intéressante. Elle est à l'intersection de cinq frontières d'État, le contact entre trois zones monétaires et linguistiques à cheval sur les pays mitoyens. Cette situation, exploitée par les acteurs de l'économie transfrontalière, redouble l'intensité des relations entre les réseaux à base ethno-religieuse. Les frontières nationales ne sont plus les seules à agir sur l'organisation de la vie sociale et économique.

3 – Une zone de confiance⁴, « une frontière » de crise

Depuis le déclenchement, le 19 septembre 2002, de la crise en Côte-d'Ivoire, le scénario d'une réorganisation des frontières du territoire ivoirien a longtemps circulé dans les esprits de certains observateurs de la vie politique du pays. En effet, face à la situation de chaos politico-militaires, l'apparition d'un nouveau territoire taillé dans le vif de l'espace ivoirien, par des chefs de guerre, procède de la remise en cause des frontières nationales. Un Nord sous contrôle rebelle et sous influence du Burkina Faso et du Mali et un Sud pro-gouvernemental : entre ces deux territoires existe la zone de confiance qui agit exactement comme une frontière entre deux États. En effet, les agents de sécurité et de contrôle de l'État de Côte-d'Ivoire ont quitté les espaces jadis aménagés sur les frontières réelles du pays pour

3. L'UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine. Elle regroupe huit pays ayant en commun l'usage du Franc cfa. Ce sont, entre autres, la Côte-d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

4. Espace qui sépare les rebelles du Nord des forces loyalistes sous le contrôle des forces onusiennes et de La Licorne et dans lequel les différents protagonistes de la crise ne peuvent pas circuler en armes. C'est une zone qui divise la Côte-d'Ivoire en deux.

les limites de la zone de confiance. C'est dans cette zone que sont désormais comptabilisés les échanges entre la Côte-d'Ivoire pro-gouvernementale, rebelle, et l'ensemble des pays soudano-sahéliens. Les rebelles de leur côté perçoivent également des recettes de l'ensemble des produits entrant et sortant de leur territoire à partir des postes de contrôle aux frontières nord et centre de la Côte-d'Ivoire. Cette situation démontre parfaitement le fonctionnement de deux États constitués et en relation d'échanges dans un espace de contact (fig. 3).

La zone de confiance a produit « deux entités territoriales » : une Côte-d'Ivoire du Nord et une Côte-d'Ivoire du Sud. Entre ces deux entités territoriales s'est développé

un commerce effervescent et nauséabond aux frontières délocalisées. (Nassa, 2005)

Ainsi, la non présence de l'État dans le Nord du pays et la délocalisation, voire la démultiplication des frontières ivoiriennes, offrent un cadre propice à une forme de désintégration du territoire national. Dynamisés par l'existence d'un territoire de « non droit », d'un réseau d'acteurs économiques (nouveaux et anciens) bien enracinés dans les échanges de proximité, de courte ou de longue distance, et à base ethno-religieuse, des flux incessants de biens et de personnes se sont développés aux périphéries des différents territoires. Malgré la multiplication des limites dans l'espace national, les frontières admises restent de loin celles qui se trouvent être reconnues par la communauté internationale et par les acteurs socio-économico-politiques.

II – Les frontaliers, les rebelles et les États profitent de l'enchevêtrement de ces frontières superposées

Les frontières (lignes ou zones) constituent des lieux où évoluent des groupes humains, vecteurs de forces multiples et parfois opposées. Ces groupes humains n'en ont ni les mêmes considérations ni les mêmes usages. À l'échelle régionale ou zonale, des acteurs économiques se rencontrent dans les espaces frontaliers malgré l'existence de plusieurs frontières et des implications qui en découlent. Les politiques économiques s'y affrontent ou s'y complètent.

L'objet de cette partie est de montrer les formes d'exploitation et les possibilités de jeux faites à partir des différentes limites par les usagers des discontinuités spatiales érigées.

1 – Les frontaliers et l'État, deux forces opposées mais exploitant les frontières

L'aspect le plus important et le plus probant des frontières concerne les échanges internationaux de marchandises et financiers. Prenant en compte la variété des politiques économiques fixées par les frontières entre les États, les acteurs individuels ou anonymes les exploitent. Ils jouent sur le différentiel ou sur l'émergence de lieux d'hybridation qu'elles produisent à des fins de régulation sociale ou pour permettre l'acquisition

des droits de douane adaptés aux objectifs économiques. (Pradeau, 1994)

C'est le cas des frontaliers et de l'État dans le Nord ivoirien. Dans cet espace, la présence de l'État est constituée par l'agent des Douanes sur les espaces aménagés aux frontières (fig. 4). Là, les recettes de l'État sont perçues et comptabilisées et le contrôle de l'ensemble des échanges légaux et de transgression est effectué. Ce niveau d'observation renvoie au cas d'une frontière nationale déterminée par l'État et qui la contrôle. Selon les circonstances, il la ferme, l'ouvre, la déplace, la « défonctionnalise » et marque l'espace de ses empreintes successives.

Mais à une échelle régionale, zonale ou locale, la superposition des fonctions de la frontière par l'État fait ressortir le clivage entre les régions frontalières et le Centre. La non concordance des intérêts centraux et des intérêts régionaux relatifs à l'exploitation de la frontière, à son rôle séparateur ou de contact, à ses fonctions, à l'instauration de liens, d'organismes supra-frontaliers et économique-supranationaux sont certes jugés importants à l'ensemble de l'État mais s'avèrent nuisibles à l'économie des régions frontalières. Concernant les espaces transfrontaliers du Nord ivoirien tournés vers le commerce, l'étude de leur fonctionnement fait ressortir cette dualité des intérêts entre la population et l'État quant à l'exploitation des interfaces, des lieux d'échanges et de passage générés par les frontières.

Des échanges entre le Mali, le Burkina Faso et plus loin le Niger avec la Côte-d'Ivoire se concentrent sur deux dyades (Zégoua-Pogo, Ouangolodougou-Niagoloko) où des contacts indirects sont ainsi constitués pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.

S'appuyant sur d'importantes infrastructures (37 postes à quai, dont un terminal pétrolier pouvant accueillir des super-tankers et traiter des volumes annuels de l'ordre de 5 millions de tonnes), le port d'Abidjan a été bien avant la crise la porte d'entrée et de sortie des divers produits des pays soudano-sahéliens⁵. Par exemple, les échanges avec le Mali se sont élevés à 149 162 559 963

5. Ce sont en direction du Burkina Faso, du Mali et du Niger respectivement 380824150 kg,

Fcfa de recettes douanières enregistrées par l'État de Côte-d'Ivoire contre 1694074083 Fcfa pour celui du Mali en 2001. L'essentiel des produits échangés transitait par le poste frontière principal de Pogo, côté ivoirien. Les différentes crises ivoiriennes ont amené l'ensemble des pays soudano-sahéliens, et notamment le Mali, à intensifier la diversification de leurs axes d'approvisionnement. Le Mali s'est tourné à partir de 2000, vers le Togo, pour son approvisionnement en produits pétroliers et, de façon nettement plus modérée, vers le port de Tema (Ghana) pour ses approvisionnements divers.

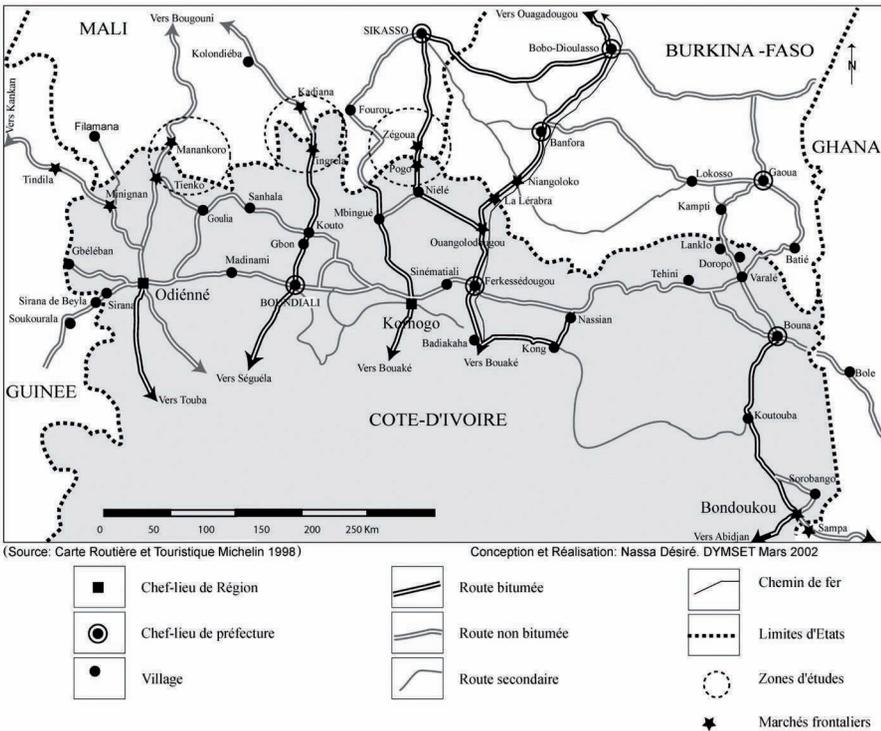


Figure 4 – Localisation des espaces frontaliers étudiés

Des flux réguliers de transferts financiers étaient effectués par les immigrants vers leur famille résidant dans leur pays d'origine, notamment au départ du Sud ivoirien ; ils en transitaient également par le Nord ivoirien. Ces transferts annuels jouent traditionnellement un rôle notable dans les pays voisins.

1036765698 kg et 70822734 kg de produits divers qui ont transité par le port d'Abidjan via les postes frontières de Ouangolo terrestre et ferroviaire, et de Pogo et Zégoua en 2001. En provenance des trois pays cités, 873415 kg pour le Burkina Faso, 21573131 kg pour le Mali et 7756 kg pour le Niger, ont emprunté l'axe ivoirien (Côte-d'Ivoire, Direction générale du Commerce extérieur, 2001).

En temps normal, par exemple, les transferts effectués par les travailleurs burkinabé vers leurs pays représentent plusieurs dizaines de milliards de Francs cfa – entre 40 et 50 milliards en 1999 (AFD, 2003).

La montée de flux informels était aussi perceptible aux frontières nord ivoiriennes. Si les États y recueillaient des recettes, les frontières demeuraient aussi le lieu de prédilection de « marchés sauvages » qui alimentaient les échanges de proximité et de courte distance.

Les réseaux malinké tirant profit de leurs implantations à cheval aussi bien sur le Burkina Faso, le Mali, la Guinée et la Côte-d'Ivoire, ont tissé des systèmes de relations pour le contrôle de l'ensemble des flux dans cet espace. Ainsi de la jonction des frontières nationales, passant par des frontières monétaires, douanières à des frontières économique-supranationales, des marchés frontaliers fugaces ont vu le jour. Ces derniers sont nés de la possibilité de tirer profit de l'émergence de lieux hybrides tournés vers les échanges et reliés par des réseaux routiers en assez bon état aux frontières. Cette situation a été exploitée par les réseaux malinké s'appuyant sur l'appartenance ethnique, doublée d'une croyance religieuse (l'Islam), gage de la confiance entre les acteurs de l'économie transfrontalière. Ils contrôlaient de gros volumes de transactions, sur de longs circuits reliant les villes importantes de part et d'autre des frontières. Ces transactions portaient pour la plupart sur des produits manufacturés de fabrication ou de réexportation ivoirienne et nigériane vers les grands centres urbains des États en relation. Ce commerce était fortement structuré, et nous éloignait de l'idée d'un commerce dit informel prédominant dans les travaux sur les échanges frontaliers. Mais aujourd'hui à la faveur de la crise ivoirienne, traduite dans l'espace par la scission du pays, une réorganisation des flux s'est fait jour. Les acteurs économiques ont trouvé d'autres voies d'accès à la mer, en contournant l'axe ivoirien. De ce fait, les principaux marchés frontaliers ont nettement perdu de leurs attraits. Ils ont longtemps souffert de la crise qui les a coupés de leurs bases traditionnelles d'approvisionnement et de commercialisation du Sud de la Côte-d'Ivoire, lieu de concentration des entreprises de biens de production et importants marchés de vente et de collecte de produits divers. Ce fut le cas dans le sens Nord-Sud, du circuit de commercialisation du bétail et de l'oignon et dans le sens Sud-Nord, le cas de la noix de cola et des produits industriels de consommation courante.

Le long des frontières ivoiro-malienne, ivoiro-burkinabé et ivoiro-guinéenne, les relations sociales, économiques et culturelles transfrontalières étant un fait réel, « l'outre frontière » (Renard, 2001) est pour le frontalier un espace d'appui et de complémentarité. La crise aidant, l'outre frontière est devenue un allié, un partenaire sur lequel les réseaux malinké ont compté pour

mener à bien le ravitaillement des différents marchés du Nord ivoirien. Ils ont alors fait usage des relations sociales, doublées de l'appartenance à la même religion (Islam), qui existent entre commerçants malinké de cet espace pour approvisionner l'ensemble des aires de commerce à partir du Ghana, du Togo, de la Guinée, du Nigeria, du Bénin et même de la « Côte-d'Ivoire utile » en passant par le Burkina Faso et le Mali. Ainsi, des produits agroalimentaires, des biens manufacturés et des hydrocarbures, provenant des pays précités et dont la Côte-d'Ivoire était le pourvoyeur attitré dans l'ensemble de la sous région ouest africaine, ont fait irruption sur les marchés frontaliers et dans les villes du Nord sous contrôle de la rébellion. Cette situation a été triplement favorisée à la fois par le gouvernement ivoirien, par les rebelles et surtout par la capacité des réseaux marchands malinké à supporter les effets de la crise.

Le gouvernement ivoirien, prétextant de l'insécurité dans le Nord, avait usé d'une forme de pression pour étouffer la rébellion, en créant un blocus des approvisionnements en produits divers et nécessaires aux différentes zones. Pour les rebelles, majoritairement malinké, la non distribution des produits ivoiriens dans leur espace de contrôle a été le scénario idoine pour se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement pour ne pas se mettre à dos la population. C'est ainsi que, considérés longtemps comme des produits de bas de gamme par la population ivoirienne, les produits nigériens ont envahi les marchés du Nord de la Côte-d'Ivoire avec l'aide des commerçants malinké qui en contrôlent les transferts et la distribution à travers leurs réseaux enracinés dans l'histoire et dans le temps. Les prix de ces produits défient toute concurrence. Les rebelles prélèvent des taxes pour faire fonctionner leur administration et enrichir les chefs de guerre. Aujourd'hui face à la perte du marché par les produits ivoiriens, rebelles et gouvernement ont mis en place des corridors économiques entre le Nord et le Sud. Mais cette solution ne vient-elle pas trop tard, les populations éprouvées par la guerre s'étant déjà accommodées de produits provenant de sources alternatives ? Que reste-t-il encore de l'engouement des marchés pour les produits ivoiriens face à la présence massive de produits nigériens moins chers ? Nous assistons, impuissants, à « l'informellisation » grandissante de l'économie ivoirienne.

2 – De nouveaux acteurs dans le paysage : les ex-rebelles

Occupant un espace taillé dans le vif du territoire ivoirien depuis le déclenchement de la crise en Côte-d'Ivoire, les rebelles, connus sous le dénominateur de « Forces Nouvelles », sont aujourd'hui de nouveaux acteurs de l'économie nationale, voire sous-régionale ouest africaine. Après le départ aux premières heures de la crise de l'administration des zones occupées, l'État a disparu du Nord, avec la cessation de tous les services publics et une fuite de milliers de

fonctionnaires originaires du Sud. Le Nord est devenu une sorte de « zone grise » post-étatique où les réseaux ethniques transfrontaliers ont remplacé les acteurs formels des échanges nationaux. Pendant ce temps, le Sud, comme n'importe quelle république bananière, est plus ou moins intégré aux flux de la mondialisation avec les ports d'Abidjan et de San Pedro comme plates-formes et les matières premières (cacao, pétrole, café, huile de palme et caoutchouc) comme produits de la participation effective à « l'économie monde ».

La zone de confiance faisant office de frontière entre les deux entités territoriales permet aux différents acteurs de gérer, d'organiser, voire de structurer les flux et les richesses dans les territoires respectifs qu'ils contrôlent. Nous nous concentrerons ici sur le rôle des rebelles à exploiter les richesses des zones qu'ils occupent en les polarisant autour du Burkina Faso, du Mali et plus loin de la Guinée, avec l'aide des réseaux marchands malinké très entreprenants en Afrique de l'Ouest. Ils contrôlent les transports terrestres⁶, les grandes et petites distributions des produits à travers les commerces de quartier, de village et les grandes surfaces de l'ensemble du pays. Ainsi, s'appuyant sur le dynamisme « entrepreneurial » et le sens aigu du commerce des marchands malinké, les rebelles ont développé des activités lucratives. Le schéma est le suivant: les commerçants malinké, pourvu qu'ils parlent le dioula, achètent des produits de base au Nigeria, au Ghana, au Togo, au Sud de la Côte-d'Ivoire, hors taxe. Ils contournent la Côte-d'Ivoire en passant par le Ghana, puis gagnent le Burkina et le Mali. C'est à partir de ces deux derniers pays que les marchandises sont ensuite acheminées en direction de la Côte-d'Ivoire par voie routière vers les villes de Korhogo et Bouaké. Ainsi les villes et bourgades (Boundiali, Ferkéssédougou, Ouangolodougou, Bouna) sont ravitaillées à partir de Korhogo. En revanche, Séguéla, Mankono, Vavoua sont alimentées à partir de Bouaké. Les rebelles prélèvent des taxes sur chaque produit entrant. C'est le cas des produits pétroliers, qui proviennent majoritairement du Nigeria en empruntant l'itinéraire décrit plus haut. Dans ce cas précis, le litre de gasoil est acheté à 155 Fcfa au Nigeria et vendu en zones rebelles à plus de 550 Fcfa/le litre. Mais avant son entrée dans la zone, une taxe de 100 Fcfa par litre est prélevée. Aux premières heures de la crise, 17 millions de litres de carburant ont ainsi été écoulés à travers les différentes stations d'essence qui prolifèrent dans la zone et qui sont la propriété des chefs rebelles. Entre 50 000 et 100 000 Fcfa (76,3 à 152,60 €) par camion sont prélevés au niveau du vendeur ou de l'exportateur. Les commerçants sont également taxés et les transporteurs payent 15 000 Fcfa de droits de transit

6. Environ 70 % des transporteurs ivoiriens appartiennent à l'ethnie dioula, originaire du Nord, tout comme la quasi-totalité des chefs de la rébellion (*Jeune Afrique L'intelligent*, n° 2337, du 23 au 29 octobre 2005).

dans la zone. Si le coton⁷ n'est pas vendu au Mali et au Burkina Faso et doit être acheminé à Abidjan, son transfert de la zone rebelle à Abidjan revient à environ 200 000 Fcfa (300 €) le camion de 35 t, dont 65 000 Fcfa versés aux Forces Nouvelles (FN) pour bénéficier d'une escorte. Le reste est distribué aux différents *check points* qui jalonnent la route entre Bouaké et la capitale économique ivoirienne : les entreprises versent des contributions en échange de leur sécurité.

Mais en dehors des taxes et droits de transit perçus par les rebelles, les richesses du sous-sol et agricoles sont également exploitées. Ainsi à l'Ouest du pays, dans la nouvelle boucle du cacao, une bonne partie de cette culture d'exportation est acheminée vers le port de Lomé *via* le Burkina Faso. Au début de la crise, de nombreux acheteurs de cacao et de café avaient élu domicile à Ouagadougou. C'est de là que des fonds sont remis à des intermédiaires malinké maliens, burkinabé et ivoiriens. Ces derniers prennent contact avec les planteurs (burkinabé, baoulé et malinké) qui ont continué à vivre dans la zone après le départ des autochtones guéré du fait de la guerre. Ils sillonnent les hameaux et villages pour collecter les produits achetés à 155 Fcfa/kilogramme, très en deçà du prix national (850 Fcfa). Les sacs de cacao et de café sont alors entreposés dans le magasin de stockage de la coopérative agricole COPAGRI à Fengolo, village de la commune de Duékoué. Ce village est situé dans la zone de confiance où est installé le *check point* du contingent bangladais de l'opération des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI). C'est de ce village que des camions sont affrétés sous escorte des rebelles jusqu'à la frontière ivoiro-burkinabé. Arrivés au Burkina Faso les acheteurs des produits effectuent les différentes procédures douanières pour les acheminer vers le port de Lomé. Dès les premières heures du conflit ivoirien jusqu'en mars 2004, 30 camions de 35 à 60 t partaient chaque jour du « port sec » de Fengolo pour le Togo.

S'agissant du sous-sol, un vaste trafic est organisé autour du diamant ivoirien. En effet, la pierre après son extraction des rivières de Tortiya, sous la supervision des éléments de la rébellion, passe en contrebande au Mali et en Guinée. C'est dans ces deux pays que les diamantaires d'Anvers viennent profiter du trafic. Le Mali, contrairement à la Guinée et à la Côte-d'Ivoire, n'est pas signataire du processus de Kimberley⁸, d'où sa non vigilance face à

7. Les cultivateurs du coton ivoiriens ont vendu les 218 000 t au Mali et au Burkina Faso, à environ 200 dollars la tonne.

8. Le processus de Kimberley est un accord entre gouvernements, l'industrie internationale du diamant et une initiative civile de société pour interdire l'écoulement des diamants de conflit – les diamants rugueux qui sont utilisés par les mouvements rebelles pour financer les guerres contre des gouvernements légitimes. Les échanges de ces pierres illicites ont contribué à financer des conflits et à dévaster des pays tels que la Côte-d'Ivoire, l'Angola, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone. L'arrangement du

la provenance des diamants achetés. Mais il est aussi important de mentionner que certaines quantités de diamants sont écoulées localement auprès des commerçants libanais, qui gèrent les quelques rares hôtels en zone rebelle où gîte et couvert sont gratuits. La production de diamants extraite dans cette zone selon l'Organisation des Nations Unies (ONU) est de l'ordre de 300 000 carats par an et procure des revenus aux rebelles des Forces Nouvelles, estimés à environ 25 millions US\$, soit plus de 40 milliards de Fcfa, leur permettant de financer leur effort de guerre. Quatre localités ivoiriennes sont particulièrement concernées par la production illicite de ces pierres précieuses : Séguéla, Bobi et Diarabala, mais également la région de Tortiya.

La situation de « ni paix, ni guerre » que traverse la Côte-d'Ivoire a fait prospérer un commerce de transgression, un commerce généré par la déconstruction spatiale du cadre national. La zone de confiance, sorte « de frontière de crise », a fait surgir un territoire taillé dans le vif de l'espace ivoirien. L'occupation de ce territoire par la rébellion des Forces Nouvelles a fait migrer le rôle de point d'interconnexion des réseaux marchands de la Côte-d'Ivoire vers le Ghana et le Togo, *via* le Mali et le Burkina Faso. Aujourd'hui, ce qui fonde le dynamisme conjoncturel des flux en direction des pays précités est l'ombre portée par les ex-rebelles à l'autorité de l'État, incapable de contrôler l'ensemble du territoire national. Les échanges qui ont cours entre les zones rebelles, gouvernementales et l'ensemble des pays ouest africains attaquent ainsi le corps de l'État. Même si cette situation n'est que provisoire, elle participe à la déconstruction du territoire national, à la fuite de la logique étatique.

III – Des périphéries diverses

La frontière établit un « dedans » et un « dehors » territoriaux. Elle signifie le début et la fin d'un territoire. Sa présence induit des conséquences durables sur l'organisation des espaces qui l'ont vue naître. Ainsi à travers le différentiel qu'elle engendre, elle offre des possibilités d'échange qui dépassent le cadre strict des relations de proximité. Lorsque, dans un espace donné, comme celui du Nord ivoirien, des frontières multiples existent, chacune d'elles agit différemment, profitant à des degrés divers aux acteurs qui les pratiquent. Cette situation incite à l'adaptation, à l'invention de représentations et de pratiques originales qui donnent naissance à des espaces hybrides, sorte d'oultre frontières. Seule, la frontière se déploie, agit et produit des espaces originaux (de

processus de certification de Kimberley est un système innovateur et volontaire qui impose des conditions étendues aux signataires de certifier que les expéditions des diamants rugueux sont exemptes des diamants de conflit.

transbordements, de transit) souvent inféodés aux logiques d'opportunités qu'elle engendre. Lorsqu'elle se délocalise, se superposant à d'autres types de frontières (de crises supranationales, monétaires voire linguistiques), d'autres cadres spatiaux se mettent en place dans son sillage.

Bien avant la situation de crise que traverse la Côte-d'Ivoire, deux cas de figures du caractère structurel de la frontière politique se présentaient aux périphéries du pays. Ainsi selon que nous nous trouvions en présence de la frontière prise comme une marge ou une barrière, la zone frontalière à laquelle se rattachait cette perception de la frontière, accusait un sous-peuplement, une sous-administration et un sous-équipement. Les investissements y étaient limités. Les régions liées à ces types de frontières se trouvaient en position marginale et souvent isolées par rapport au centre national. Elles étaient moins bien reliées au centre et plus encore les populations étaient entravées dans leurs relations avec leurs voisins. Les échanges qui s'y opéraient étaient informels et les pratiques transgressives très courantes. Les populations de ces régions occupaient une position de laissés-pour-compte. Ce cas de figure concernait la région du Nord-ouest de la Côte-d'Ivoire frontalière avec la Guinée. Elle était structurée autour de quelques axes routiers à praticabilité réduite, le long desquels s'égrenait un semis de marchés frontaliers au commerce informel. Périodiquement, une certaine animation s'installait sur les aires de commerce et dans les localités frontalières urbaines et rurales.

Le deuxième cas de figure concernait la frontière perçue comme une zone-contact. Cette zone offrait un dynamisme et des possibilités importants d'échanges entre les territoires. De la zone frontalière sur laquelle se greffait ce type de frontière, naissait une zone d'activités économiques forte et largement orientée vers des relations d'échange. Les activités directement liées à la frontière concernaient la douane et le transit, mais provenaient aussi du différentiel des politiques économiques et monétaires, de la disponibilité de main-d'œuvre et de l'accès direct aux marchés du pays voisin. On assistait alors à une prolifération démesurée de plusieurs types de marchés, qui connaissaient une vitalité à proximité de la frontière. Dans ce cas, les zones frontalières se structuraient autour de grands axes routiers qui favorisaient quotidiennement le déplacement des personnes et le trafic des marchandises. Ce cas de figure concernait les frontières nord avec le Burkina Faso et le Mali. L'impact des échanges avec ces deux pays avait permis de faire de lourds investissements pour les relier au port d'Abidjan, où ils détenaient des zones sous douane. Dans cette zone frontalière tri-nationale s'étaient développées des activités de commerce et des villes homologues – Korhogo en Côte-d'Ivoire, Sikasso au Mali et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Elles profitaient non seulement des échanges triangulaires entre les trois pays, mais surtout des échanges nés du

désenclavement occasionné par leur arrimage à la Côte-d'Ivoire, secondé par des réseaux routier et ferroviaire en assez bon état. La présence de la frontière avait favorisé également le dynamisme de villes secondaires et de bourgs frontaliers où le commerce et le transit étaient les activités principales : Ouangolodougou, Niagoloko, Pogo et Zégoua. Une telle région attire malgré son éloignement du centre, ce qui lui insuffle une vitalité supplémentaire.

Aujourd'hui, la situation de conflit que traverse la Côte-d'Ivoire où une frontière de crise (zone de confiance) est devenue une position avancée des frontières avec le Mali et le Burkina Faso a fait émerger des espaces vulnérables. Plus qu'un tracé, sa présence découle des actions conjuguées des ex-rebelles, du gouvernement ivoirien et de la communauté internationale à mettre fin à la crise. Elle engendre néanmoins des effets qui perdurent au-delà même de l'esprit de ses initiateurs. Ainsi de nouveaux types de périphéries, sortis de ses entrailles, ont surgi du paysage ivoirien sans y être préparés. Ils sont nés de l'exploitation et de l'enjeu que constitue le territoire Nord taillé dans le vif de l'espace ivoirien et exploité par les rebelles des Forces Nouvelles et des échanges avec la Côte-d'Ivoire progouvernementale et l'ensemble de l'espace ouest africain.

Ces périphéries se sont développées là où existent de fortes possibilités de richesses à exploiter, à échanger, sous la protection bienveillante de la zone de confiance. Les axes Duékoué-Fengolo, Toumodi-Bouaké, Zuémoula-Vavoua en sont l'exemple. L'exploitation des cacaoyers et des caféiers des zones de Duékoué-Fengolo et Zuémoula-Vavoua et, à l'inverse, leur approvisionnement en produits manufacturés locaux ou issus du marché mondial, ont favorisé l'arrivée de nombreux acteurs économiques attirés par les opportunités offertes.

Ces localités jouent aujourd'hui le rôle de zones transfrontalières, dont elles n'ont ni la culture ni les équipements pour supporter cette fonction. Il s'agit de zones de transit, de transbordements qu'un chef du village, un sous-préfet, voire même un préfet, ne peuvent pas gérer. Ces zones deviennent ainsi des espaces latents de dangers et d'insécurité. Les marchés qui y ont émergé donnent à cette zone des espaces qui prospèrent grâce à leur articulation directe avec les capitales politiques ou économiques, les ports et les zones, pourvoyeurs ou consommateurs de marchandises de l'ensemble des États ouest africains en relation conjoncturelle d'échanges. Cette situation a contribué à désarticuler le Nord ivoirien de l'espace national.

*

Au terme de cette analyse sur les frontières nord de la Côte-d'Ivoire, l'intérêt a été de montrer et d'expliquer les mécanismes et les manières dont se gèrent politiquement et économiquement les discontinuités spatiales ivoi-

riennes, surtout en cette période de crise que traverse le pays. Le contrôle du territoire Nord par les ex-rebelles des Forces Nouvelles et la floraison de trafics en tous genres générés par l'exploitation des différentes frontières favorisent une désarticulation de l'espace national. De nouveaux lieux forts ont surgi du cadre national sans y être préparés : il s'agit des espaces situés dans la zone de confiance tournés vers les échanges internationaux et l'exploitation des cacaoyers et des caféiers dont ils regorgent. Cette situation attaque ainsi le corps de l'État ivoirien, privé d'une partie de son territoire. Ce remodelage territorial affecte la cohésion nationale, voire sous-régionale. Alors ouvrons le débat et ne perdons pas le Nord.

Bibliographie

Agence Française pour le Développement (AFD), Paris, 2003 - *Perspectives économiques et financières des pays de la Zone Franc. Projections Jumbo, avril 2003-2004*. AFD : Paris, 179 p.

Bach D., 2003 - Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire Saharo-Sahélienne. In : Marfaing L. et Wippel S., dir. - *Relations transsahariennes aux XX^e et XXI^e siècles : un espace en constante mutation*. Karthala : Paris, p. 952-954.

Bach D., dir., 1998 - *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Karthala : Paris, 291 p.

Bach D., 1994 - Afrique de l'Ouest : organisation régionale, espaces régionaux et régionalisme transétatique : les leçons d'un mythe. *L'Afrique politique*, Paris, p. 93-117.

Bennafla K., 2003 - Commerce, marchés frontaliers et villes-frontières en Afrique centrale. In : Pumain D., dir. - *Villes et frontières*. Collection Villes, Anthropos : Paris, p. 137-150.

—, 2002 - Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux. In : Pourtier R., dir. - *Géopolitiques africaines. Historiens et géographes*, Paris, p. 135-146.

—, 1999 - La fin des Territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale. L'État en voie de privatisation. *Politique Africaine*, Paris, n° 73, p. 25-50.

Bio G., 2003 - L'impact de la crise ivoirienne sur le commerce régional. La Côte-d'Ivoire en guerre. Dynamique du dedans, dynamiques du dehors, le pétrole en Afrique, violence en Ituri, RDC. *Politique Africaine*, Paris, n° 89, p. 102-111.

Bouquet C., 2003 - L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne, turbulence et fermentation sur les marges. In: Frontières du Sud. *Les Cahiers d'Outre-mer, Revue de Géographie de Bordeaux*, Bordeaux, vol. 56, p. 181-198.

Carte Routière et Touristique, Côte-d'Ivoire, imprimée en 1998. Michelin: Clermont-Ferrand.

Coquery-Vidrovitch C., 1992 - *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, 1860-1960*. La Découverte: Paris, 419 p.

Côte-d'Ivoire. Direction Générale du Commerce Extérieur, 2005 - *Les exportations et importations ivoiriennes*. Direction Générale du Commerce Extérieur: Abidjan, n.p.

Di Méo G., 1998 - De l'espace aux territoires. Éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, Paris, n° 3, p. 99-110.

Foucher M., 1991 - *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Fayard: Paris, 2^e éd., 691 p.

Herrera J., 1997 - *Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria depuis la dévaluation*. Paris: DSCN, DIAL: Paris, 95 p.

Igue J., 1995 - *Le territoire et l'État en Afrique, les dimensions spatiales du développement*. Karthala: Paris, 277 p.

—, 1989 - Le développement des périphéries nationales en Afrique. In: Pinton F., éd - *Tropiques, lieux et liens*. CNRS: Paris.

Côte-d'Ivoire, économie 2005 - Et pourtant elle tourne. *Jeune Afrique L'Intelligent*, Paris, n° 2337.

Kouadio N., 2004 - La carte des langues en Afrique crée-t-elle des frontières identitaires? In: *Colloque « Frontière, frontières » Bordeaux, 26-27 février*. ADES DYMSET - CNRS: Pessac, 10 p.

Nassa D., 2000 - Bondoukou et son aire d'influence, l'économie locale de Bondoukou. In: Labazée P., dir. - *Comptes, acteurs et dynamisme de l'économie locale, Rapport général*. ENSEA-IRD: Abidjan, p. 46-64.

—, 2005 - *Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au Nord de la Côte-d'Ivoire*. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3: Pessac, 336 p. (dir.: François Bart et Koffi Atta).

Labazée P., 1993 - L'insertion des Malinké du Kabadougou dans l'économie contemporaine. In: Labazée P. et Grégoire E., dir. - *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Karthala, ORSTOM: Paris, p. 221-262.

——, 1993 - Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire. In: Labazée P. et Grégoire E., dir. - *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Karthala, ORSTOM: Paris, p. 125-174.

Organization of African Unity, Scientific, Technical and Research Commission (OAU-STRC), Nairobi; Ford Foundation, New York, 1968 - *West African International Atlas = Atlas International de l'Ouest africain*. OUA – STRC: Nairobi.

Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), Paris, 2001 - *Une approche locale de la coopération régionale dans la zone S. K. Bo Sikasso (Mali) - Korhogo (Côte-d'Ivoire) - Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). Ce qu'en disent les opérateurs privés de Sikasso et de Bobo-Dioulasso*. 33 p. [en ligne]: www.oecd.org/sah. Consulté le 11/07/04.

Pradeau C., 1993 - *Jeux et enjeux des frontières*. Presses Universitaires de Bordeaux: Pessac, 361 p.

Raffestin C., 1992 - Autour de la fonction sociale de la frontière. *Espaces et sociétés*, Paris, n° 70-71, p. 157-164.

——, 1980 - *Pour une géographie du pouvoir*. Litec: Paris, 247 p.

Raffestin C. et Guichonnet P., 1974 - *Géographie des frontières*. PUF: Paris, 222 p.

Reitel B., Piermay J.-L., Renard J.-P. et Zander P., dirs., 2003 - *Villes et frontières*. Anthropos: Paris, 267 p.

Renard J.-P., 2002 - La frontière: limite géopolitique majeure mais aussi aire de transition. In: Carroué L., Claval P et Di Méo G., dirs. - *Limites et discontinuités en géographie*. Sedes: Paris, p. 40-56.

Stary B., 1994 - Les ressources de la frontière: l'exemple Ghana-Côte-d'Ivoire. In: Velasco - Graciet H. et Bouquet C., dirs. - *Intégration et régionalismes*, Communication au colloque international, Talence, 27-30 Avril. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine: Pessac, 12 p.

——, 1994 - National peripheries in Western Africa: a case study of Ivory Coast and Ghana. *Malaysian Journal of Tropical Geography*, Kuala Lumpur, vol. 25, n° 1.

Résumé

Traditionnellement, la frontière est définie comme une ligne marquant la fin et le début des territoires des États. Elle est un plan de séparation-contact ou mieux, de différenciation des rapports de contiguïté avec d'autres systèmes politiques qui ne sont pas forcément de même nature. Elle est ainsi représentée comme une barrière, un lieu où se termine un territoire connu et maîtrisé, un lieu de passage vers un monde mal connu et incertain, mais toujours un lieu de brusque passage à un monde sensiblement différent.

Dans le nord de la Côte-d'Ivoire, les frontières ont été délocalisées, démultipliées, changeant de fait la signification de la souveraineté de l'État. Pourtant, les frontières léguées dans le contexte colonial supplantent toutes les autres. Elles sont de plus en plus fonctionnalisées, malgré l'existence de frontières supranationales et de crises.

Dans les zones transfrontalières, le commerce légal ou de transgression connaît un vrai dynamisme, se faisant l'écho de la rencontre de plusieurs politiques économiques et monétaires provenant des États et exploitées par les populations. La combinaison de tous ces facteurs arrive à produire des territoires atypiques dans les zones frontalières.

MOTS-CLÉS: Côte-d'Ivoire, frontière, commerce, espace transfrontalier, dynamique transfrontalière.

Abstract

The northern borders of Côte-d'Ivoire in a crisis context

Strictly speaking, a border is a line dividing two territories or states. As such, it confers meaning and identity to a State. But in the case of Côte-d'Ivoire, the northern borders were shifted, relocated and then reduced; what in fact gave a different meaning to the sovereignty of the country. Yet, the borders inherited from the colonial administration supersede all the others. Despite the existence of some supranational borders and the consequence of the political crisis, they are used more and more by the populations for different kind of activities.

The border countries implement different monetary and economic policies which are now exploited by the population. As a consequence, legal trade and smuggling have become very dynamic in these cross-border regions. Combining all these factors together gives birth to atypical territories in the frontier zones.

KEYWORDS: Côte-d'Ivoire, boundary, spatial organisation, border space, transborder dynamic.